

2544

IVORY COAST
-- Politics +
Govt Speeches

Library of Congress
African Section

2 - DEC - 6
Copy _____ 1966

DISCOURS

prononcé par

M. HOUPHOUET - BOIGNY

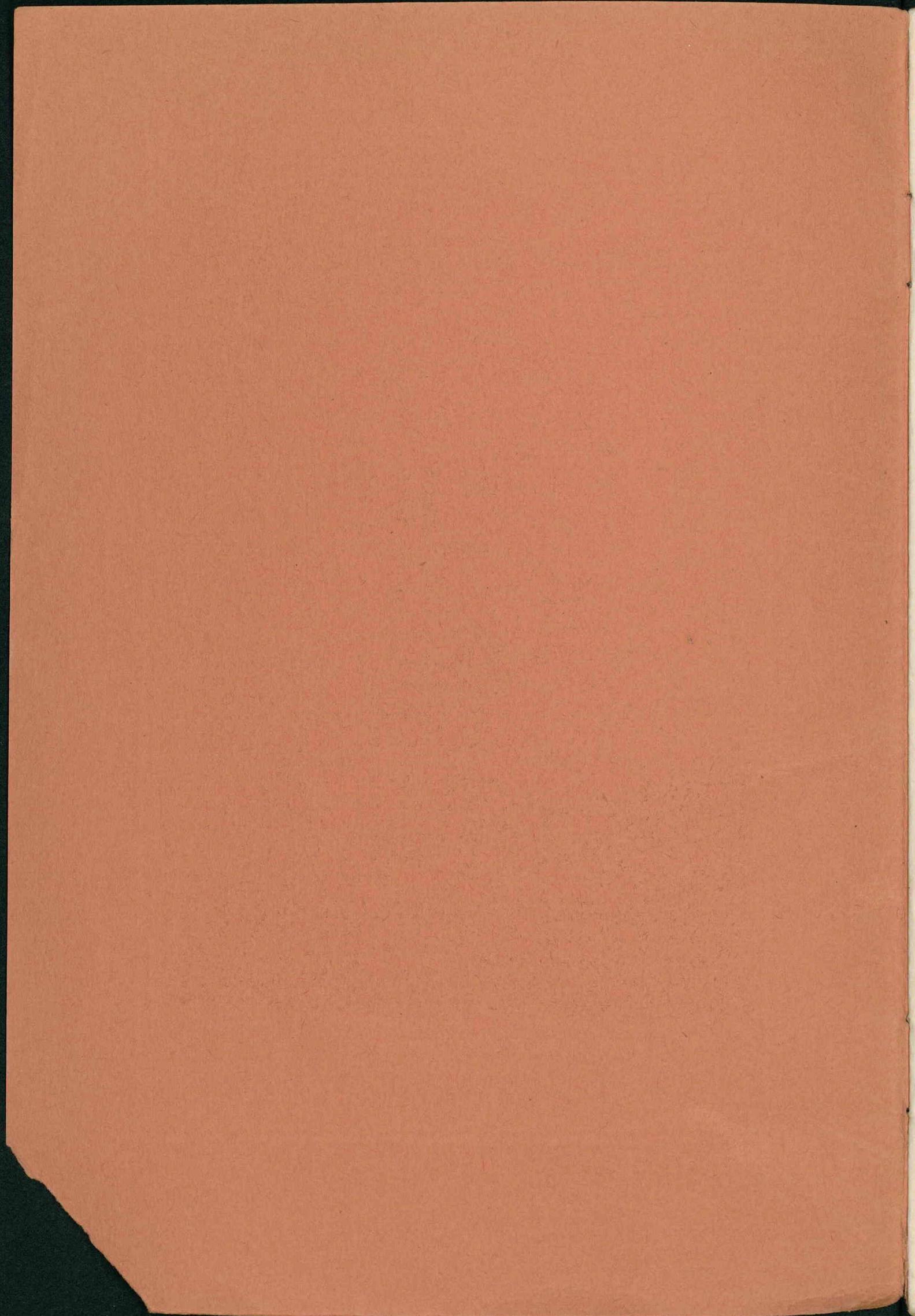
Ministre d'État

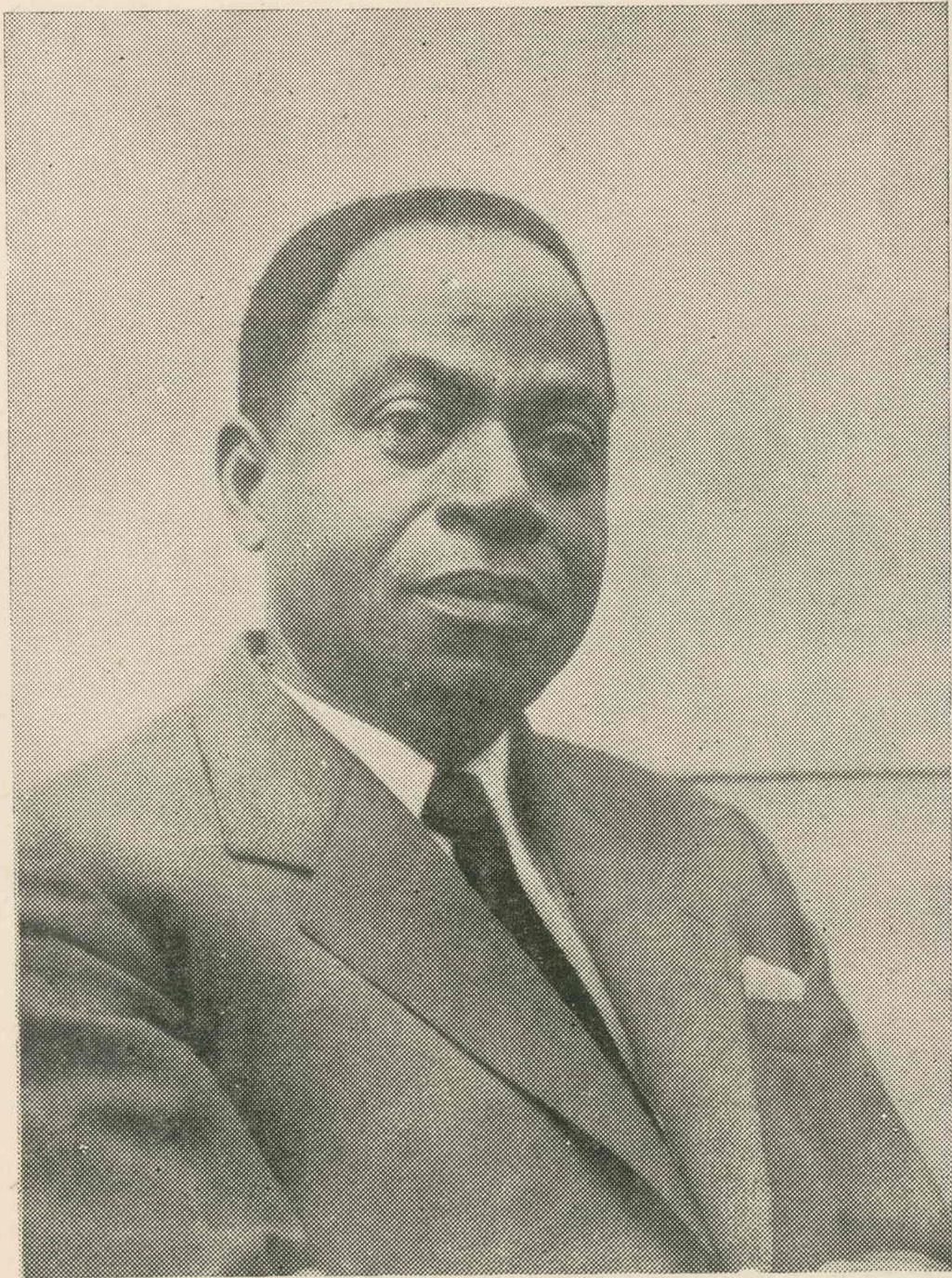
au Stade Géo-André à ABIDJAN, le 7 septembre 1958

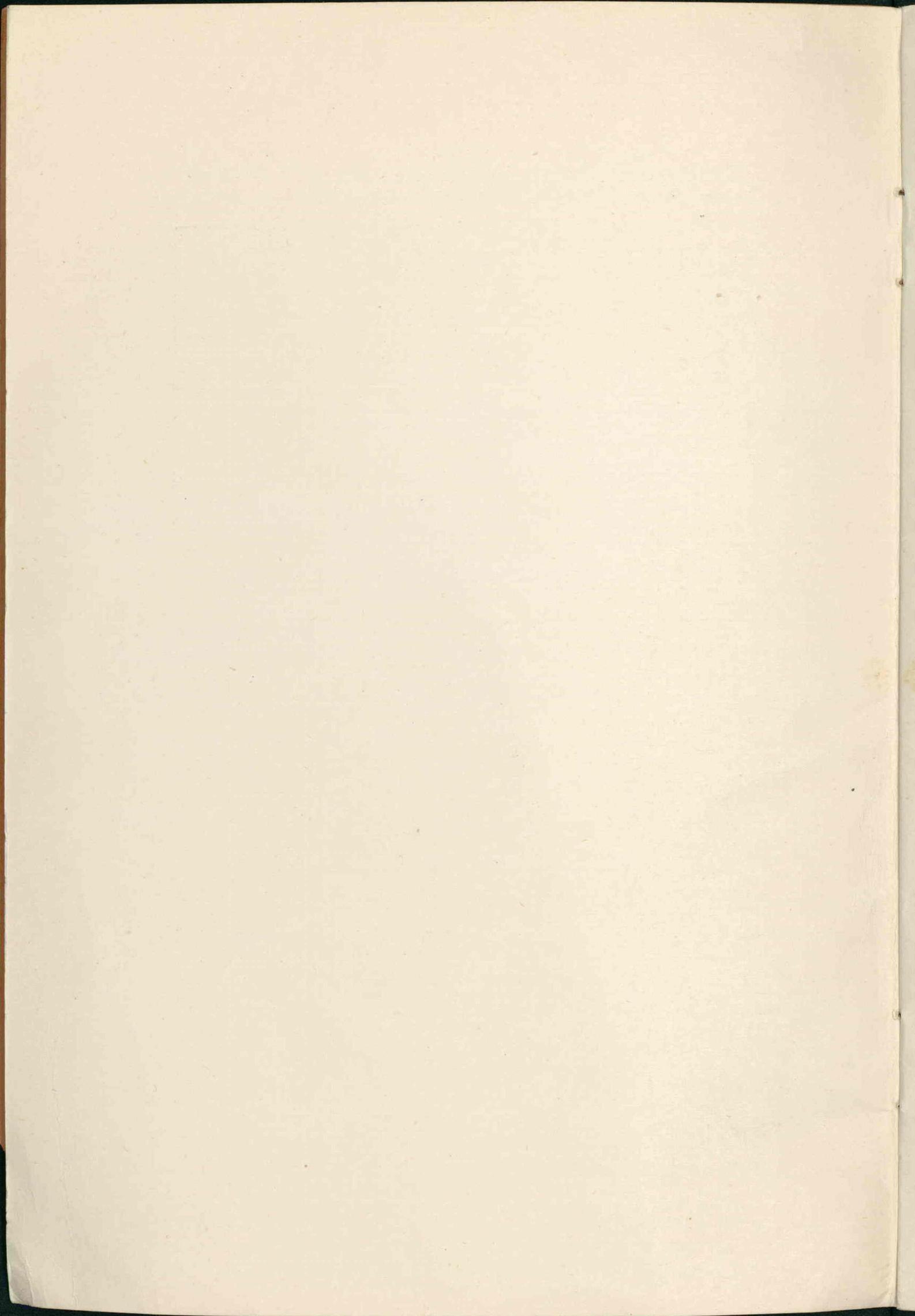


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SERVICE DE L'INFORMATION
— ABIDJAN —

2 p. 5 + 607







Messieurs le Gouvernement,

Messieurs le Président du Conseil de Gouvernement de la Côte d'Ivoire,

Messieurs les Parlementaires,

Messieurs,

DISCOURS

prononcé par

M. HOUPHOUET-BOIGNY

Ministre d'État

au Stade Géo-André à ABIDJAN, le 7 septembre 1958

DISCOURS

prononcés par

M. HOUFFHOUET-BOIGNY

Ministre d'État

au Sénat le 7 septembre 1958

Monsieur le Gouverneur,

Monsieur le Président du Conseil de Gouvernement de la
Côte d'Ivoire,

Messieurs les Parlementaires,

Mesdames, Messieurs,

Chers compatriotes métropolitains et africains,

Mes premiers mots sont pour vous remercier d'être venus si nombreux ce matin après les grandioses manifestations qui ont eu lieu à l'occasion de la visite du plus illustre des Français, le Général de Gaulle, manifestations qui honorent grandement notre territoire, et bien que la plupart d'entre vous aient connaissance jusque dans les détails de la Constitution de la République française et de la Communauté objet de la conférence de ce matin, je me propose de vous en entretenir.

Le 4 septembre, à Paris, sur la place de la République, le Général de Gaulle en termes clairs, nets mais combien élevés, a présenté au peuple de France et par delà les ondes aux peuples de la Communauté, la Constitution nouvelle que son Gouvernement a eu pour mission, par la loi du 3 juin 1958, d'élaborer afin de rénover la politique française.

Mes collègues, le Président Guy Mollet, le Président Pflimlin, le Ministre d'Etat Jacquinet et tous les autres Ministres qui, pendant quatre mois, comme moi, se sont penchés sur les problèmes qui engagent l'avenir de l'ensemble franco-africain, ces hommes, grands responsables de la politique française, qui ont pu approcher, jour après jour, le Général de Gaulle, qui ont pu provoquer toutes les explications nécessaires, diront, mieux que je ne pourrai le faire, l'esprit qui animait le Général de Gaulle dans l'élaboration du texte concernant plus spécialement la République française, la Métropole française.

Bien que nous ne puissions demeurer indifférents à tout ce qui touche le renouveau de la France, la grandeur française, l'unité française, bien que j'appuie pour ma part, avec joie et fierté, les textes qui consacrent désormais l'autorité, l'efficacité du Gouvernement français dont dépend en grande partie notre évolution commune, je me bornerai, ce

matin, à vous dégager l'esprit qui animait et le Général de Gaulle et les membres de son Cabinet dans l'élaboration de la partie de la Constitution qui nous concerne plus particulièrement.

Ma première remarque, elle est de taille, et à ce propos personne ne pourrait m'apporter le plus léger démenti : si nous n'avions pas eu le Général de Gaulle à la tête du Gouvernement de la République française, si nous avions dû compter sur une révision constitutionnelle par la voie législative normale, nous aurions pu attendre encore des années et des années pour arriver au résultat quasi inespéré dont je vous donnerai tout à l'heure les détails (*applaudissements*).

S'agissant de construire une Communauté, bien sûr, le Général de Gaulle a tenu compte, dans une certaine mesure, des sentiments, des réactions légitimes de nos frères métropolitains. Construisant ensemble une maison, il faut que cette maison soit habitable pour tous. Mais la vérité veut que je vous dise que ce qui a guidé le plus le Général de Gaulle dans les décisions qu'il a prises en faveur des territoires d'outre-mer, c'est davantage les sentiments exprimés par les représentants qualifiés des populations d'outre-mer (*applaudissements*).

Il s'agit d'un acte sans précédent dans les rapports entre colonisés et colonisateurs. Je me suis tenu pendant des mois, j'ai accepté toutes les critiques. Aujourd'hui, je vous remercie de l'occasion qui m'est offerte, non pas pour me défendre (je n'en ai guère besoin), mais pour vous montrer que ce qui guide mes actes c'est, d'une part, l'intérêt bien compris de ce pays que j'aime tant, et, d'autre part, l'intérêt solidaire de l'ensemble franco-africain, objet de ma constante préoccupation (*applaudissements*).

Qu'avons-nous souhaité pendant des années ?

Depuis 1946 à Bamako, en ce qui nous concerne nous, du R.D.A., notre grand mouvement de lutte émancipatrice a souhaité, il est bon que je le rappelle à ceux qui parlent de néo-R.D.A., à ceux qui parlent de trahison alors que nous sommes demeurés fidèles depuis 1946 à notre idéal de lutte émancipatrice, non pas pour une nation, mais, ce qui est plus qu'une nation, le bien-être de l'homme (*applaudissements*), de l'homme dans sa dignité, dans son indépendance réelle, par sa libération de toutes les misères.

En 1946, nous avons condamné à Bamako l'indépendance miracle. Nous avons prôné la politique de coopération fraternelle avec la Métropole française.

Mais nous avons défini clairement les conditions dans lesquelles nous entendions réaliser cette coopération avec la Métropole.

Il y a une quinzaine de jours, à cette même place, je vous disais que pas un d'entre nous n'avait une vie d'esclave (*applaudissements*).

C'est en homme libre, conscient de la valeur de ce pays, conscient de ses réalités, qui se refuse à aller dans l'Histoire à reculons, c'est en homme libre qui estime qu'au moment même où les grandes puissances se refusent à l'isolement, au moment où, par exemple, et il est bon de le rappeler, Français et Allemands, par-dessus un grand fossé de sang, de

sueur et de larmes, veulent jeter un pont pour qu'ensemble et réconciliés, ils puissent, avec les autres européens, assurer, dans un ensemble politique et économique plus vaste, le meilleur devenir de leurs nationaux, que j'ai déclaré que ce serait sortir de l'Histoire, aller à contre-courant, si, en Afrique notamment, nous devons limiter notre évolution dans le cadre étroit d'une nation (*applaudissements*).

Nous ne pensions pas ainsi nous renier ni mettre en cause notre unité, comme l'a si justement souligné tout à l'heure le Président Denise.

N'est-ce pas vrai que l'unité de chacune de nos tribus, l'unité notamment du Baoulé, est mieux réalisée au sein de la Côte d'Ivoire, création française, de même que l'unité Bretonne est mieux assurée dans le contexte français ?

De même nous pensons, sans nous renier, que l'unité africaine sera mieux assurée dans le cadre d'un grand ensemble politique, économique, et la Communauté offre aujourd'hui le cadre idéal (*applaudissements*).

Aussi bien avons-nous le droit, nous du R.D.A., qui avons lutté pour la justice dans ce pays, pour l'égalité entre les hommes dans ce pays, pour la compréhension entre les hommes de ce pays, entre blancs et noirs, nous du R.D.A., dont la lutte magnifique permet aujourd'hui aux apprentis sorciers (*applaudissements*) de parler d'indépendance, de trahison, de dire que la véritable indépendance c'est celle que, sans faiblir, avec la conscience aiguë des intérêts permanents de la jeune et vieille Afrique, nous, du R.D.A., nous défendons de concert avec nos anciens colonisateurs pour qu'ensemble nous puissions donner à l'univers un exemple, l'exemple de la vraie fraternité sans laquelle le Monde, malgré toutes ses richesses, malgré tous les progrès scientifiques, sera, hélas ! appelé à être enseveli définitivement sous les décombres du progrès (*applaudissements*).

Nous avons demandé avec instance l'union dans ce pays, l'union créatrice, l'union dans le travail et nous disons aux apprentis sorciers que nous continuerons cette politique de main tendue, cette politique d'union réelle, effective, de toutes les bonnes volontés.

Nous voulons l'union pour la réalisation de nos buts communs de bonheur dans la liberté et la fraternité.

Pour cette union là, nous sommes prêts à accepter tous les sacrifices.

Mais l'union que certains nous proposent, négative, l'union par la voie de la haine, l'union par la voie de la vengeance qui avilit l'homme, cette union, non seulement je la refuse, mais je la condamne (*applaudissements*).

Je vais vous livrer un secret : cela vous permettra de mieux comprendre ce qui va suivre et de mieux juger désormais.

Quand le Général de Gaulle m'a fait le grand honneur, en m'appelant à ses côtés, il m'avait posé cette question : « Voyez-vous un inconvénient à ce que le député Léopold Senghor fasse partie de mon Cabinet ? ».

Je n'ai pas hésité à répondre ; j'ai dit : « Non seulement je n'y vois pas d'inconvénient, mais je souhaite que vous appeliez le plus d'Africains possible afin d'élargir la base franco-africaine de votre Gouvernement ». (*applaudissements*).

Ce n'est donc pas de ma faute si M. Léopold Senghor, président du P.R.A., a refusé cette coopération. Quelle raison a-t-il donnée ?

Il faut que la vérité soit maintenant connue ; Léopold Senghor a déclaré qu'il ne pouvait pas faire partie d'un Gouvernement qui continuait la guerre en Algérie et le Général de Gaulle a respecté le scrupule noble de M. Léopold Senghor, M. Léopold Senghor dont les amis et lui-même, pendant plus de huit ans, avaient participé effectivement aux Gouvernements successifs qui faisaient la guerre en Indochine ; M. Léopold Senghor qui, membre du Gouvernement Edgar Faure, avait accepté de voir envoyer en Algérie des soldats, non seulement pour défendre les Français métropolitains qui y sont installés, mais aussi des frères musulmans menacés dans leurs vies et leurs biens ; Léopold Senghor qui, avec ses amis, avait voté une motion de confiance à M. Pflimlin, Président du M.R.P., parti auquel était apparenté ce P.R.A. hier B.D.S., puis B.P.S., puis Indépendant d'Outre-Mer, Convention Africaine, aujourd'hui P.R.A., demain je ne sais quoi (*rires*).

Oui, pour certains, on est satisfait quand on a changé d'étiquette sur une bouteille, même si le contenu demeure le même (*rires*).

Donc ces Messieurs du P.R.A. qui avaient voté la confiance au Gouvernement Pflimlin, prédécesseur du Gouvernement du Général de Gaulle, et qui devait continuer la guerre en Algérie, ont trouvé ce prétexte pour fuir : et ce n'est pas la première fois ; ce ne sera peut-être pas la dernière fois qu'ils fuiront leurs responsabilités. Nous sommes au R.D.A. tous très conscients et douloureusement affectés par ce qui se passe en Algérie. Mais n'est-ce pas précisément le devoir des hommes responsables de faire en sorte que les erreurs, les incompréhensions qui ont créé cette situation douloureuse en Algérie soient évitées en Afrique noire en acceptant d'apporter leur coopération fraternelle au Gouvernement que légalement la République se donne ? Nous avons accepté, pour notre part, de coopérer avec le Gouvernement chargé de jeter les bases d'une coopération durable entre la Métropole et l'Outre-Mer.

Et comme l'orgueil ne nous étouffe pas, l'ambition non plus, si ce n'est celle de servir, comme nous n'avons pas d'amour-propre d'auteur, nous ne nous sommes pas contentés d'apporter notre contribution quotidienne au Général de Gaulle (*applaudissements*). Nous avons fait davantage.

Certes, j'étais le seul Africain membre du Comité restreint chargé de préparer pour le Gouvernement l'avant-projet dont vous savez certainement les grandes lignes. Elu authentique, parce que je ne suis pas une créature comme la plupart des leaders du P.R.A. (*applaudissements*), je ne me suis pas contenté de représenter au sein du Gouvernement notre Mouvement du R.D.A., si puissant soit-il, j'ai estimé que je devais parler au nom de l'Outre-Mer en général, et de l'Afrique noire en particulier.

C'est la raison pour laquelle, après avoir exposé le point de vue du R.D.A., je ne me suis pas cru diminué en allant demander à Léopold Senghor de confronter son point de vue avec le nôtre. Nous nous sommes rencontrés. Mais Léopold Senghor, qui avait refusé la coopération avec le Général de Gaulle, s'était empressé, pour que l'on ne dise pas demain que c'est grâce au R.D.A. que toutes les réformes libérales pour l'Outre-Mer avaient été obtenues, s'était empressé, dis-je, d'envoyer au Général de Gaulle un mémoire sur le projet constitutionnel. Je demande à Léopold Senghor, qui m'entendra je l'espère dans quelques instants, d'avoir le courage de publier le mémoire qu'il a adressé à cet effet au Général de Gaulle et la vérité sera connue (*très vifs applaudissements*).

Nous nous sommes donc rencontrés, Léopold Senghor et moi-même et je lui ai demandé, après que nous nous soyons mis d'accord sur une formule commune reprenant le texte qu'ensemble nous avons élaboré en 1958 à la salle Colbert de l'Assemblée nationale, au moment d'ailleurs où cette ligue de sursitaires se proposait de nous induire en erreur avec l'hypocrisie d'un parti unique, je lui ai demandé et j'ai obtenu de lui, je le reconnais, une rencontre entre ses amis du P.R.A. et les nôtres afin de mettre sur pied une motion que je serais chargé de défendre au sein du Comité restreint chargé de l'élaboration de l'avant-projet constitutionnel.

Je suis très peiné de poursuivre, mais il faut que je dise la vérité à ceux qui se disent du P.R.A. et qui ont pris une position telle qu'à Cotonou, irresponsables de la politique africaine, ils ont osé parler au nom de l'Afrique.

Il s'est trouvé — il y a certains mots qui ne devraient pas sortir de ma bouche — alors... il s'est trouvé, en effet, des hommes qui, au nom de la Côte d'Ivoire, alors que nous n'y étions pas, au nom de la Guinée, en l'absence de Sékou Touré, au nom du Soudan, alors qu'ils n'avaient même pas pu obtenir les suffrages de leur propre village dans ce territoire — et j'en passe — il s'est trouvé des hommes pour renier ce qu'ensemble à Paris, en hommes conscients, mandatés de façon expresse par leur territoire pour défendre les intérêts permanent de l'Afrique, ce que ces hommes, en toute confiance, avaient élaboré et chargé qui ?... Léopold Senghor, Yacé, Sékou Touré, Lisette, de présenter au Général de Gaulle, à M. le Ministre de la France d'Outre-Mer Cornut-Gentille, et à moi-même. Donc, le 18 juillet 1958, nous présentions un texte commun, nous précisions notre but et les moyens de l'atteindre.

Quelques jours après, les mêmes hommes du P.R.A. à Cotonou revenaient sur ce que nous avons élaboré ensemble pour aller ensuite à Paris déclarer dans le secret des alcôves, à certaines autorités (il n'y a plus de secrets) : « Nous n'avons pas voulu cela à Cotonou, on nous l'a imposé ». Sont-ce là de vrais hommes responsables ? (*applaudissements*).

Interprète fidèle des décisions élaborées en commun dès le premier jour de notre entretien, j'ai lancé un appel pour que la France, en la personne du Général de Gaulle, soit généreuse, hardie, compréhensive et que, nous Africains, apportions dans la construction communautaire souhaitée notre sagesse, compte tenu des réalités de notre pays et des besoins de notre pays.

Nous avons demandé à ce que la future Constitution consacre la République fédérale, une République avec un Exécutif fédéral central, un Parlement fédéral central, et une Cour arbitrale. Le Comité restreint, chargé d'élaborer cette Constitution, n'a pas voulu du terme République en ce qui nous concerne ; cela d'ailleurs a peu d'importance car ce qui compte pour nous ce n'est pas l'étiquette, ce n'est pas le nom, c'est le contenu positif de la Communauté (*très vifs applaudissements*). Nous avons ensemble demandé que l'on reconnaisse notre droit à l'autodétermination, même à l'indépendance afin de pouvoir réaliser avec la France un ensemble fédéral, lequel ensemble fédéral comprenant des Etats autonomes ayant la gestion de leurs affaires propres, en toute indépendance, cet ensemble fédéral n'ayant la gestion que des affaires communes et pouvant contracter des accords confédéraux, non pas avec les membres de la République, non pas avec les nouveaux Etats que nous allions créer, mais avec les pays étrangers, y compris le Cameroun, le Togo.

Mais qu'a-t-on voulu à Cotonou ?

Alors que satisfaction nous était donnée, à Cotonou, on a choisi et brandi le thème de l'indépendance immédiate, et on a cru ainsi embarrasser les hommes du R.D.A., les présenter comme des traîtres à l'Afrique.

Ils ne croyaient pas un traître mot de ce qu'ils ont dit là-bas à Cotonou. Le Général de Gaulle leur offre sans ambiguïté de prendre le 28 septembre leur indépendance immédiate, qu'ils la prennent (*applaudissements*). Ils ne la prendront pas... (*rires*).

Mais alors désormais trêve de plaisanterie.

Le Général de Gaulle a offert mieux, et tout à l'heure je m'adresserai, non plus à vous mes frères, mais aux hommes responsables de la Métropole, pour leur demander également de faire un choix après un sérieux et scrupuleux examen de conscience. Quand, tout à l'heure, je leur adresserai cet appel, je pense qu'ils me répondront, comme nos amis du P.R.A. vont pouvoir nous répondre, par la voie des ondes.

Le Général de Gaulle — et c'est peut-être la seule fois où je n'ai pas été d'accord avec lui — m'a dit, après avoir pris connaissance des intentions de certains membres du Comité consultatif constitutionnel, qu'il proposerait l'indépendance avec possibilité d'une révision constitutionnelle tous les cinq ans. Je me suis opposé et de façon farouche pendant des minutes et des minutes à cette révision périodique, à ce rendez-vous périodique du chantage et de la méfiance. Je lui ai souligné que nous ne devons pas constitutionnaliser la méfiance. Que ceux qui veulent l'indépendance puissent la prendre maintenant et à tout moment afin de laisser travailler en paix ceux qui veulent aller à la Communauté avec toute leur foi, toute leur raison, tout leur cœur, pour réaliser effectivement cette Communauté durable, armés ainsi contre les maîtres-chanteurs (*très vifs applaudissements*). Nous ne pouvions constitutionnaliser la méfiance parce qu'alors, que diraient nos frères métropolitains ? Attendons. Dans cinq ans, « tout sera remis en cause » et cette attente serait mortelle pour l'expérience en cours nous privant des moyens de l'action. Devant mon

insistance, pendant des minutes et des minutes pour ne pas dire des heures, le Général de Gaulle a bien voulu accepter, avec ce sentiment élevé qui le caractérise, que la méfiance ne soit pas constitutionnalisée.

Ainsi donc les territoires d'outre-mer seront appelés, par leur libre détermination, à entrer ou à ne pas entrer dans la Communauté et quand tout à l'heure je m'adresserai à nos anciens amis les communistes, je leur demanderai si cet exemple de libéralisme que donne la France vaut pour les anciennes colonies du Tsar aujourd'hui membres de l'Union Soviétique.

En effet, non seulement dans le préambule que vous avez lu mais dans le corps des textes constitutionnels, la France reconnaît la libre détermination des peuples d'outre-mer ; mieux, elle leur laisse par leur libre détermination, en n'adoptant pas la Constitution le 28 septembre, la possibilité de ne pas entrer dans la Communauté.

Et si, après avoir voté la Constitution, certains d'entre eux se sentent mal à l'aise dans la Communauté, n'y trouvent pas leurs intérêts, ils peuvent à tout moment partir et laisser les autres travailler en paix à la consolidation de leur Communauté (*applaudissements*).

Des critiques ont été adressées en ce qui concerne la Communauté sur trois points.

Le premier point : la reconnaissance du droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Mais ce n'est pas seulement le droit à l'indépendance qui est reconnu, c'est l'indépendance elle-même qui est offerte, la sécession.

La deuxième critique porte sur les matières communes, critique formulée par certains jeunes, une minorité.

Alors, je parlerai à nos jeunes, notre espoir à tous ; je leur dirai ce que le pays attend d'eux, mais je leur dirai aussi fermement — et c'est mon devoir d'aîné — que le temps des élucubrations est passé ; il faut qu'on soit réalistes, il faut qu'on soit moins égoïste, il faut qu'on sache ce que veut la masse.

Hier, j'ai eu connaissance d'un certain rapport d'orientation présenté par un brillant étudiant dont l'érudition nous fait honneur, étudiant qui critique (et nous avons fait cela avant lui), le colonialisme qu'il ne connaît pas, le colonialisme dont il est, lui et ses amis, le fruit, le doux fruit. Et nous avons lu ceci : « Les attributions de la Communauté sont telles qu'aucun pouvoir réel n'est laissé à chacun de ses membres ».

Il est vrai que ce jeune homme n'a obéi ni à son cœur, ni à sa raison, il n'a fait que reproduire ce qu'ont pu lui suggérer certains métropolitains et certains étrangers dont je démontrerai tout à l'heure la néfaste action ; ces hommes, ces peuples, qui ne veulent pas servir l'avenir de l'Afrique mais leur propre ambition, leurs propres intérêts, leur propre régime. Ce sont ces hommes-là qui ont fait écrire des choses impossibles par cet étudiant.

Quoi ? la France accepte de s'asseoir au même banc que chacun des territoires qui seront demain membres de la Communauté, la France accepte de faire abandon de sa souveraineté sur certaines affaires, les mêmes exactement, les mêmes en nombre et en nature que celles que la Côte d'Ivoire demain pourrait confier à la Communauté. Et l'on vient nous dire que, en faisant de même, nous autres, nous nous engageons dans la voie de l'esclavage. De quel esclavage s'agit-il ?

Voyez-vous, avant d'entrer dans les détails, je veux vous faire une petite confession : en ce qui me concerne, si j'étais l'ambitieux, le traître que l'on suppose, qu'une minorité suppose, avec la confiance que, depuis dix-huit ans, le pays me renouvelle, avec un territoire comme le nôtre dont la balance commerciale est excédentaire, si je ne voulais que servir ma personne, voire demain me faire construire des palais et me faire envoyer, comme on sait si bien le faire pour tromper les peuples, des Cadillac dorées, j'aurais accepté de conduire mon pays vers l'indépendance, vers la sécession (*applaudissements*).

Oui, certains Etats qui ont accédé récemment à l'indépendance n'ont pas réglé pour autant le véritable problème posé par leur peuple : le bonheur, le bien-être dans la dignité, la fierté dans l'indépendance réelle. Bien sûr, demain la Côte d'Ivoire, en devenant indépendante, aurait des représentants auprès de certaines grandes puissances. Si je n'acceptais pas le neutralisme positif (ce sont des mots qui ne couvrent aucune réalité), et si j'acceptais d'entrer dans la Communauté occidentale, il se trouverait de grands hommes d'affaires qui viendraient proposer pour la Côte d'Ivoire et pour moi-même des affaires fructueuses mais avec des taux d'intérêt si élevés qu'en définitive ceux qui paieraient, ce n'est pas la minorité, la néo-bourgeoisie des lettres, ce sont les masses dont nous aurions abusé de leur confiance (*applaudissements*).

Qu'avons-nous donc demandé, nous-mêmes, hommes responsables africains, comme affaires propres et comme affaires communes ?

Comme affaires propres, toutes, à l'exception de la défense, la politique étrangère, la diplomatie, la monnaie, la solidarité économique et financière, la politique des matières stratégiques. C'est ce que nous avons demandé.

La Constitution nous propose quoi ? Exactement ce que nous avons demandé avec, en plus, écoutez-moi bien, des matières communes facultatives.

Autrement dit, si par votre vote positif du 28 septembre, vous acceptez la Communauté, le choix vous est laissé, soit de rester tels que vous êtes, c'est-à-dire territoire d'outre-mer membre de la République, soit devenir, par votre libre détermination (qui est devenue la chanson) ..., un département français ou un Etat membre de la Communauté avec deux groupes de matières communes. On nous dit : « alors ! c'est un régime d'esclavage ».

Examinons les unes après les autres les matières communes retenues :

LA DEFENSE

Il appartiendra à la France d'organiser notre défense commune ; je dis bien d'organiser parce qu'au départ qu'allons-nous apporter, quelle charge allons-nous supporter pour cette défense commune qui coûte au bas mot mille milliards de francs (le budget de la Côte d'Ivoire atteint à peine dix milliards) ? Aucune.

Pour la défense, on nous dit : « Voyez le Ghana qui a sa défense nationale différente de celle de l'Angleterre ». D'accord ; mais croyez-vous, mes frères, qu'à l'heure où nous parlons, les quatre bataillons du Ghana qui vont commencer par coûter des milliards à notre grand ami Kwamé N'Krumah (l'appétit venant en mangeant, demain, et pourquoi pas, il aura peut-être un avion, un vieux sous-marin, un vieux destroyer), ces milliards que notre grand ami Kwamé N'Krumah engagera dans une organisation militaire vont servir à quelque chose, sinon au faux prestige ? Avec ses quatre bataillons, Kwamé N'Krumah peut-il vraiment attaquer un territoire quelconque s'il en avait l'intention ? Je ne crois pas (*applaudissements*).

Avec ses quatre bataillons, Kwamé N'Krumah peut-il véritablement se défendre contre une attaque venue de l'extérieur ? Non ; mais on est satisfait, car on aura un maréchal pour quatre bataillons, et cela fait plaisir (*applaudissements*).

LES AFFAIRES EXTERIEURES, C'EST-A-DIRE LA DIPLOMATIE

J'étais à l'O.N.U. en 1957. J'ai eu des contacts avec de jeunes pays qui venaient d'accéder à l'indépendance. Il y a 90 nations, dites Etats indépendants. Il faut avoir une représentation diplomatique auprès de ces 90 nations, c'est normal ; quand on est indépendant, il faut accepter les servitudes de l'indépendance. Un des représentants de ces jeunes Etats indépendants m'a avoué ceci : « Nous consacrons, m'a-t-il dit, à notre diplomatie, le quart de nos ressources ». Alors que les Etats-Unis ont 200 à 300 représentants à l'O.N.U., les Russes et les Français de 150 à 250, cet Etat indépendant, fier de son indépendance nouvellement acquise a, pour accomplir le travail demandé aux 200 et 300 représentants des grandes puissances, en tout et pour tout, quatre représentants. Mais l'amour-propre est sauvegardé ; on est indépendant au même titre que les Etats-Unis. Quand le chef de cet Etat viendra à Paris, il logera dans la même pièce qui a été réservée à la reine d'Angleterre et on est satisfait. Les affaires communes seront gérées pour le compte de la Communauté et le texte que vous avez pu lire précise que le Conseil exécutif, qui ne comprend pas seulement des métropolitains puisqu'aussi bien il comprend, outre le Premier Ministre de la République française, les chefs de Gouvernement des Etats membres (la France, d'ailleurs, se trouve en minorité dans ce Conseil exécutif), et les Ministres chargés des affaires communes, doit organiser la coopération au niveau gouvernemental le plus élevé. Autrement dit, ce n'est pas parce que nous aurons confié à l'ensemble communautaire la défense commune et la diplomatie que nous n'aurons

pas de représentants diplomatiques. Je dis bien que nos détracteurs commettent des erreurs (ce ne sont même pas des erreurs car ils savent bien lire et écrire ceux-là), des contre-vérités pour ne pas dire davantage en prétextant le contraire ! Le représentant diplomatique ne servira pas seulement la République mais l'ensemble de la Communauté. Mais mieux, si demain, dans chacun des Etats membres de la Communauté, certaines valeurs se révèlent sur le plan diplomatique, ces valeurs seront utilisées pour la représentation diplomatique auprès des Etats indépendants.

Où est la servitude ? Où est l'esclavage ? Vous croyez vraiment que, quand un ambassadeur de la Communauté, Sidibé par exemple, représentera cette Communauté auprès des Etats-Unis, sa voix comme ambassadeur de la Communauté sera moins écoutée que celle du diplomate du Ghana ou de la Lybie ? Non. Le temps est venu, avec l'évolution de ce siècle, où certaines formules ne sont plus à retenir. Hier l'on disait : « Je préférerais être le premier dans mon village plutôt que le second à Rome ». Aujourd'hui, je vous dis : « Il vaut mieux être le millionième d'un ensemble solide, puissant, riche, écouté dans le Monde, respecté dans le Monde, seul capable d'assurer par ses moyens puissants le développement harmonieux de l'homme, seul capable d'élever la condition humaine, que d'être le premier dans un Etat miséreux (*applaudissements*). »

La coopération économique et financière, a-t-on dit, c'est le pacte colonial ressuscité ! Alors, vraiment, je ne comprends pas ; je ne comprends plus. Peut-être est-ce parce que le texte n'a pas été écrit en Baoulé ? Je ne comprends plus ! (*applaudissements*).

Comment une coopération économique et financière peut-elle être un esclavage ? une solidarité économique qui, au départ, croyez-moi bien, — je suis mieux placé que quiconque pour assurer cela, sans crainte d'être démenti — (*applaudissements*) sera à sens unique, pratiquement à sens unique.

C'est la Métropole française, et demain ses amis, ses partenaires européens, qui pendant des années, pour ne pas dire des décades, offriront, pour féconder nos richesses latentes, non seulement les capitaux indispensables, mais les hommes, les moyens économiques. Mais nous qui venons à cette coopération et la prônons depuis douze ans, c'est parce que nous ne pouvons pas, je l'ai maintes fois affirmé, nous élever par nos propres moyens (et on va encore une fois me taxer d'économiste) que j'accepte la coopération économique et financière, c'est parce que nous ne pouvons pas assurer par nos propres moyens un niveau de vie décent à l'ensemble de nos populations (pas seulement pour la minorité, si intéressante soit-elle, de la néo-bourgeoisie, des lettres), c'est parce que nous n'avons pas cette possibilité que nous avons accepté d'entrer dans un ensemble économique et politique plus vaste. Comment ne pas accepter la coopération économique et financière dont la France fera seule les frais pour chacun de nous pendant des années et des décades (*applaudissements*).

Voyez-vous, il nous faut aller à la Communauté en précisant une fois pour toutes nos positions. Nous ne voulons pas y aller en esclaves. Il n'en est pas question. Nous ne voulons pas y aller ni y demeurer en

mendiants. Nous voulons y aller en partenaires loyaux, en frères. Alors, si nous voulons y aller en frères, il nous faut cesser de vouloir y aller en hâbleurs, en maîtres-chanteurs (*applaudissements*).

Il faut dire honnêtement ce que la France fera pour nous demain grâce aux richesses immenses de ce pays ; il faut que vous ayez confiance en l'Afrique et en vous-mêmes. Les richesses immenses de ce pays, quand elles auront été fécondées, serviront, non seulement aux Africains, mais aussi à l'ensemble communautaire, et par conséquent aux Français eux-mêmes. Et pour cela j'ai présenté aux Français ce proverbe de sagesse Agni qui veut qu'un père nourrisse son enfant jusqu'à ce qu'il lui soit poussé des dents afin que l'enfant le nourrisse quand il aura perdu les siennes (*vifs applaudissements*).

Donc, pour ma part, je ne crois pas qu'avoir fait inscrire dans le texte constitutionnel la coopération économique et financière, c'est avoir livré l'Afrique à je ne sais quelle triste exploitation.

On a parlé des *matières stratégiques* et on a été jusqu'à dire : « Par matière stratégique, il faut tout comprendre : l'ananas, la banane, le cacao, le café, que sais-je encore ? »

Bien sûr, en temps de guerre, toutes ces matières peuvent avoir un intérêt stratégique, mais en temps de guerre sachez, mes frères, que, quand la vie des hommes est en danger, l'argent ne compte pas (*applaudissements*).

Mais il s'agit du temps de paix et par matière stratégique, il faut entendre ce qui peut être utile pour la défense commune.

Si une matière donnée, l'uranium, par exemple, s'avère nécessaire pour la défense commune, la France ne s'oppose pas à son exploitation, qui n'est pas confiée à l'appréciation de la République, mais de la Communauté. La Communauté ne s'oppose pas dans un territoire donné à l'exploitation, mais elle ne peut pas, et c'est tout à fait naturel et normal, tout de même pas laisser cette exploitation tomber entre les mains d'un ennemi de la Communauté (*applaudissements*).

Par matière stratégique, nous entendons donc matière nécessaire à la défense commune.

Et nous arrivons aux matières à caractère consultatif : *Le contrôle de la Justice*.

Certains disent : « Quand on n'a pas sa justice à soi, on n'est pas indépendant ». Mais vous avez votre justice à vous, c'est vous qui aurez à organiser votre justice, c'est vous qui aurez à assumer vos responsabilités dans la gestion de cette justice. Je voudrais que vous m'aidiez à comprendre : comment, dans une Communauté qui se veut être communautaire, ne pas confier à un ensemble le contrôle de cette justice à l'échelon le plus élevé ? autrement dit, dans des pays comme le nôtre qui ont échappé, heureusement d'ailleurs, à ce qu'ont connu les Etats ayant accédé nouvellement à l'indépendance, c'est-à-dire aux luttes internes, comment voulez-vous, alors que le tribalisme n'est pas tout à fait mort, alors que la

démocratie n'est pas encore suffisamment ancrée dans notre tête, comment voulez-vous que l'on puisse laisser à un jeune Etat la faculté d'envoyer librement au poteau ses adversaires politiques ? (*applaudissements*).

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Voyez-vous, si je savais rire, j'éclaterais de rire, mais c'est trop sérieux pour que nous riions. Comment ! L'Enseignement supérieur figure parmi les matières communes facultatives ? La France ne fera aucune objection si, demain, la Côte d'Ivoire dit avoir assez de moyens pour construire une Université, assez de professeurs pour donner l'Enseignement supérieur.

Mais en acceptant que la France, non seulement engage des capitaux, sueur des contribuables métropolitains, mais nous construise, à titre gracieux, une Université en Côte d'Ivoire, en attendant que nos jeunes puissent nous fournir des professeurs qualifiés, la France, avec une générosité que vous devez savoir apprécier, nous envoie ses professeurs pour éduquer nos masses, nos élites, trouvez-vous que c'est là de l'esclavage ? Je voudrais avoir ces fers-là, moi, toute ma vie (*applaudissements*).

L'ORGANISATION GENERALE DES TRANSPORTS EXTERIEURS COMMUNS

Il n'est pas question de la gestion de ces transports ; il ne s'agit pas de vos transports intérieurs, il s'agit de l'organisation générale des transports extérieurs. J'aimerais vous voir, vous ici, avec votre ligne aérienne propre, sans le concours métropolitain, voir votre ligne rayonner dans tous les airs ! Il y a des difficultés, mes amis ; mais ces difficultés peuvent être surmontées dans un ensemble communautaire, à moins que vous ne vous contentiez, comme un certain pays indépendant dont les bateaux passent en grand nombre dans le canal de Suez — c'est la deuxième flotte mondiale — de prêter votre pavillon sans avoir un seul bateau propre. C'est peut-être cela que vous préférez ? Les faux prestiges, les faux semblants ! Non, pas de ça. Il s'agit maintenant de choses sérieuses (*applaudissements*).

J'en viens à l'organisation de la *télécommunication*.

Là encore, je ne vois pas en quoi votre souveraineté est en cause ; il s'agit à ce niveau-là d'une coordination dans l'organisation, le plus souvent pour le besoin de la défense commune, et, de plus, c'est facultatif.

Demain, après avoir voté comme vous allez le faire, la Communauté, après avoir adopté la Constitution, quand vous aurez, après ce vote, à choisir votre statut, je pense que vous écouterez la voix de la sagesse en acceptant toutes les affaires communes que je viens de passer en revue et cela pour le bonheur de la Côte d'Ivoire (*applaudissements*).

Il y a une troisième affaire, certains parlent *d'unité africaine*. Là aussi, il faut qu'on s'explique.

Ce n'est pas le Président du R.D.A., vous le pensez bien, qui ne se contente pas, comme tant d'autres, de prononcer du bout des lèvres le mot de « solidarité » sans y penser, sans chercher à la réaliser ; ce n'est pas le Président du R.D.A., dont chacun des actes est marqué par cette volonté soutenue de réaliser la coopération entre tous les territoires, mieux, entre ces territoires et la Métropole ; ce n'est pas le Président du R.D.A. qui mettra en cause l'unité africaine.

Mais de quoi s'agit-il ?

De quelle unité s'agit-il ?

Nous entendons beaucoup d'appels, nous restons sourds à certains d'entre eux. Pourquoi ? Si, par coopération, on entend une coopération entre les territoires de culture française, nous y souscrivons.

Mais, en ce qui concerne l'Afrique, du Cap au Caire, ceux qui me traitent d'utopiste parce que je parle de fraternité voudront bien se rendre à l'évidence.

Nous ne sommes pas, nous Africains, des super-hommes, nous ne sommes pas des demi-dieux.

Ce qu'un continent de la terre, avec des moyens vraiment puissants, n'a pu réaliser depuis des milliers d'années, que l'Europe n'a pu réaliser, l'unité européenne, que l'Asie n'a pas réalisé, l'unité asiatique, ce que la grande puissance des Etats-Unis n'a pas réussi à réaliser avec les autres Américains, l'unité du continent américain, ce que la Russie, avec son idéologie qu'on peut combattre mais dont on ne peut pas sous-estimer la force, n'a pas réussi à réaliser avec le monde communiste, l'unité territoriale du monde communiste, nous, Africains, à Cotonou, avec cette légèreté qui caractérise les naïfs, nous avons proclamé : « Nous irons du Cap au Caire. » Allez-y, je ne serai pas avec vous ! (*Applaudissements.*)

Excusez-moi d'abuser de vos instants, mais il faut que la situation soit nette avant qu'on aille, le 28 septembre, aux urnes.

La France, qu'on accuse de balkaniser l'Afrique (c'est le contraire qu'a exposé tout à l'heure le Président Denise), a accepté d'inclure dans le projet constitutionnel le droit au regroupement : autrement dit, si, demain, les hommes politiques africains, les responsables africains, veulent faire abandon de ce qui leur reste comme matières propres, faire abandon d'un certain nombre de ces matières à un ensemble fédéral primaire, si ces hommes responsables veulent grouper leur territoire à deux, à quatre, à huit, voire même à douze, la France leur laisse toute latitude. Mais n'est-ce pas ce que nous, R.D.A., avons arrêté aussi bien après Bamako à la réunion de notre bureau et au Comité de Coordination à Abidjan ? N'est-ce pas ce que, ensemble, P.R.A. et R.D.A. ont décidé dans leur réunion commune le 18 juillet ? Ils avaient demandé au Général de Gaulle de faire en sorte que les territoires viennent à la République fédérale, groupés ou non. Et voilà que le texte constitutionnel leur donne satisfaction.

Pourquoi alors ces nouvelles accusations de balkanisation ? C'est sans doute parce que je suis au Gouvernement et on voudrait me rendre responsable de balkaniser l'Afrique ! Mais, voyez-vous, ce mot de balkanisation, c'est le mot cher à un poète. Vous le savez, lorsque les poètes lancent une idée, celle-ci peut faire balle, mais, souvent aussi, elle se perd dans les nues. Les poètes, s'ils ont des lettres, je voudrais qu'ils aient aussi un peu d'histoire (*applaudissements*). Ce sont les peuples colonisateurs qui rassemblent les peuples. On a rassemblé, à travers les âges, différents peuples qui s'ignoraient les uns les autres et on les a placés sous la domination d'un Etat fort. Les exemples les plus récents, à commencer par l'Amérique latine, sont éloquentes à ce sujet.

En Amérique du Sud, il y avait deux grands ensembles : Portugais et Espagnols. Tant que les Portugais et les Espagnols étaient là, ces deux ensembles se tenaient. Après le départ des Portugais et des Espagnols, de ces deux grands ensembles sont nés des dizaines de petits Etats. La balkanisation est donc venue après le départ du colonisateur.

L'Inde des multi-millionnaires, des maharadjas, des intouchables, des bouddhistes et des musulmans, constituait, sous la domination anglaise, un seul et unique Etat. Après le départ des Anglais, il y a eu plusieurs Etats nés de ce grand ensemble. Aucun peuple n'échappe à la règle. Ce n'est pas la France qui balkanisera en Afrique.

Si, par malheur, les apprentis sorciers arrivaient à abuser la confiance des masses pour nous entraîner à une politique de sécession, tout en n'étant pas prophète, je déclare : « Heureux les hommes et les pays qui pourraient conserver l'Etat actuel, les limites actuelles de leur territoire. Je ne vois pas celui qui pourrait nous maintenir dans un grand ensemble aofien ou aéfien. »

S'il plaît demain à M. Senghor de ne pas voter la Constitution et faire ainsi de son pays, le Sénégal, un Etat indépendant, je ne vois pas comment une Fédération pourrait se faire avec le Sénégal indépendant, alors que les autres territoires seraient dans la Communauté (*applaudissements*).

De plus, à supposer que tous nous votions la Constitution, pour former une Fédération, il nous faudrait tous, ensuite, choisir le même statut. Autrement dit, s'il y a certains qui acceptent de demeurer territoires d'outre-mer ou de devenir départements, alors que d'autres choisissent le statut d'Etat, je me demande comment on pourrait créer une Fédération primaire.

Mais ce n'est pas tout. Ayant opté pour le même statut, il faudrait choisir les mêmes affaires communes. Comment voulez-vous que, moi, j'accepte de confier certaines richesses à la Communauté, pour que la Métropole ou l'Etat fédéral les utilise au bénéfice d'un autre territoire, d'un autre Etat, qui, lui, refuse de venir à la Communauté avec la même conviction que moi. Autrement dit, cet Etat retiendrait ses affaires pour lui, garderait tout son plat pour lui, mangerait à sa faim son plat et demanderait à partager le mien. Ce n'est pas possible (*applaudissements*).

Après avoir choisi le même statut, il faut aller à la Communauté avec la volonté réfléchie de faire en sorte que les liens se resserrent chaque jour davantage. Il faut aller à la Communauté pour créer et cimenter la confiance indispensable à l'amitié et à la fraternité. Il faut aller à la Communauté en excluant toute démagogie, tout chantage, qui découragent les bonnes volontés. Il faut aller à la Communauté avec, ensemble, une foi ardente dans notre destin commun. Il faut aller à la Communauté en acceptant de tenir le langage de frères. Il faut aller à la Communauté avec la résolution ferme de donner au monde inquiet, dur, dans lequel nous vivons, un motif d'espoir. Il faut montrer qu'anciens colonisés et anciens colonisateurs ont pu se surpasser pour vivre ensemble. Voilà le message de l'Afrique, et si ce message est celui de chacun de nous, alors, tout est possible (*très vifs applaudissements*).

Voyez-vous, et c'est par là que je vais terminer après avoir adressé un appel à nos frères de la Métropole, je voudrais m'expliquer sur certaines accusations qu'on nous porte : « Dictateur en Côte d'Ivoire ». On a même dit « que nous sommes contre les étrangers » parce que nous avons demandé à trois énergumènes d'aller ailleurs continuer leur campagne de dénigrement. Nous ne sommes pas dictateurs; nous ne sommes pas antidémocrates; nous sommes contre la violence; nous condamnons tous les crimes quels qu'en soient les auteurs. Je suis de parents et de grands-parents fétichistes. A ma naissance, on a même pensé que ma voie serait dans la prédication comme fétichiste. Je n'ai pas échappé à mon destin puisque je prêche toujours. Et, malgré cette origine fétichiste, je tiens à vous dire, pour justifier certains de mes actes qui déroutent parfois la masse qui me fait confiance quand je lui parle de politique de main tendue, de non violence, d'oubli du passé, je suis devenu croyant, pas un simple croyant qui se contente le matin et le soir d'aller à l'église, et qui passe son temps à psalmodier des litanies à la louange de Dieu. Je suis un croyant. Je me sens si petit, et Dieu sait combien je suis petit. Je suis petit et mes responsabilités qui découlent de votre confiance si grandes ! Mes responsabilités vis-à-vis de l'Afrique, vis-à-vis de la France, vis-à-vis de l'Europe, et, peut-être aussi demain vis-à-vis du Monde, pèsent lourdement sur mes faibles épaules (*vifs applaudissements*).

Chaque jour, dans des moments de méditation, je m'efforce de demander à Dieu de m'aider. Je lui dis : « Si la confiance des hommes m'impose de telles responsabilités, au niveau desquelles je dois exercer une action, si, dans l'accomplissement de ma lourde tâche, vous pensez que la force et l'influence qui découlent de la confiance de mes frères m'entraîneront à commettre des injustices, à piétiner le droit des faibles, alors, mon Dieu, faites en sorte que cette confiance disparaisse, que mes responsabilités disparaissent et que je m'en retourne à Yamoussoukro, mon petit village, à ma petite case » (*vifs applaudissements*). Je veux respecter la liberté des autres, les droits des autres, les intérêts des autres; je veux être tolérant. Je veux rester dans mon petit village, dans ma petite famille qui ne comprend pas que des Baoulés, qui était donc R.D.A. avant la lettre puisqu'il compte des Sénégalais, des Soudanais, des musulmans, des catholiques et des fétichistes. Nous nous entendons tous parfaitement; c'est cela qui me guide.

Mais cette profession de foi envers Dieu faite, je tiens à vous le dire et cela sans équivoque, comme je l'ai déclaré au Gouvernement présidé par le Général de Gaulle, et je le réaffirme ici : si je suis contre la violence, si je suis démocrate, si je suis bourgeois, tout petit bourgeois africain, de naissance et de fait, si je suis pour le triomphe de la démocratie, je veux que l'on sache ici, que l'on sache aux frontières de la Communauté, frontières voisines comme frontières éloignées, qu'ici, en Côte d'Ivoire, nous n'accepterons pas la licence de la liberté, ni la licence de la démocratie (*très vifs applaudissements*).

Librement, ceux qui sont pour l'indépendance dans la sécession iront faire leur campagne auprès des masses. Je souhaite qu'ils n'injurient personne : quand on sert une bonne cause, il vaut mieux s'élever que s'abaisser au niveau des bêtes.

Nous qui sommes partisans de l'indépendance mais dans la coopération fraternelle avec la Métropole, nous irons nous aussi expliquer aux masses les avantages et les inconvénients de notre choix (*applaudissements*).

Quand le pays aura fait son choix en nous suivant, entendez-moi bien, nous ferons comme d'autres pays. Les Etats-Unis d'Amérique, grand Etat de 200 millions d'habitants, puissant de par sa force financière, militaire et économique, avec un régime solide qui a fait ses preuves, avec une opposition interne organisée, respectée au point que, souventes fois, le bipartisme est en honneur pour la conduite des affaires extérieures, eh bien ! ce grand et puissant pays proclame à la face du Monde que les 100 communistes qui sont sur le sol américain mettent en danger le régime américain de 200 millions d'êtres. Un cordon sanitaire est alors dressé autour de ces 100 communistes dangereux. De l'autre côté, les Russes n'admettent pas la bourgeoisie. Ils acceptent, m'a-t-on dit, les critiques à l'intérieur du Parti communiste, mais ils ne toléreront jamais l'immixtion des bourgeois dans leur régime. Alors pour nous en Côte d'Ivoire et en Afrique qui naissons à peine à la vie publique, qui devons demander des concours extérieurs à la Métropole et au sein de la Communauté ou en dehors de la Communauté pour féconder les richesses dont dépend la vie de nos frères, qui devons, à tout moment, agir en sorte qu'il y ait la sécurité politique sans laquelle aucune bonne volonté n'accepterait de venir nous aider, vous voulez que, par amour immodéré de la démocratie et de la liberté, nous acceptions que, des frontières voisines ou éloignées, des instructions soient données à une minorité irresponsable pour mettre en danger le régime que nous avons librement choisi ? Ne comptez pas sur moi pour le faire. Si, après le choix, certains, qu'ils soient blancs ou noirs, originaires du pays ou non originaires, hommes ou femmes, veulent saper les bases de la coopération indispensable, en acceptant d'être des agents à gages, je ne donnerai pas vingt-quatre heures pour qu'ils quittent définitivement la Côte d'Ivoire (*vifs applaudissements*).

Voyez-vous, mes frères, il faut que cela soit dit parce qu'il y a des gens qui s'abusent et pensent que je tolérerai leur action néfaste, que le Gouvernement de la Côte d'Ivoire la tolérera, que les hommes responsables de ce pays la toléreront. Non, qu'ils se détrompent pour toujours, ils iront, dans leur paradis préféré, mener la vie qu'ils voudront (*vifs applaudissements*).

En ce qui nous concerne, nous de la Côte d'Ivoire, nous du R.D.A., je ne vois pas comment le R.D.A. ne se trouverait pas satisfait par le texte constitutionnel qui a été élaboré, je ne vois pas comment le R.D.A. pourrait tuer cet enfant qui est le sien, en refusant de voter « oui ».

Ce qui me préoccupe, c'est de savoir comment nous donnerons à notre gèste le 28 septembre toute sa signification, non pas sur le plan du territoire, non pas sur le plan de la Communauté, mais sur le plan international, comment massivement nous répondrons « oui ». Voilà notre préoccupation et pour cela je veux compter sur toute la population ivoirienne pour donner l'exemple, à commencer par mes frères métropolitains, qui, tous (*applaudissements*) doivent se faire inscrire. L'abstention serait en effet une lâcheté. Il faut voter « oui » ou « non », mais que tout le monde vote (*applaudissements*).

Je vais alors m'adresser maintenant à la Métropole et je voudrais que les ondes soient mes interprètes fidèles. J'ai, en effet, deux questions à poser à mes frères de la Métropole. Aujourd'hui, vous vous trouvez devant un cas de conscience : doit-on accepter ou ne doit-on pas accepter la Constitution qui porte le sceau du Général de Gaulle ? Je demande, quelle que soit la position que les uns et les autres seront appelés à prendre, je demande à Duclos, Guy Mollet, à Mendès-France, à Mitterrand, à Defferre, à Pineau, à Pflimlin, à de Menthon, à Soustelle et à Chaban-Delmas, à Duchet, à Paul Reynaud, à Isorni, et aux amis de Pujade, je leur demande : s'ils étaient à notre place, à nous, peuples d'outre-mer, devant les options qu'avec un libéralisme auquel nous ne rendrons jamais assez hommage, le Général de Gaulle vient de nous proposer, en respectant, non seulement notre droit à l'autodétermination, à l'indépendance mais même en nous offrant, parce qu'il nous fait confiance et fait confiance au peuple de France, l'indépendance dans l'immédiat et à tout moment avec un partage d'attributions propres et communes judicieusement réparties, je leur demande, alors que la France a souvent couru après des réformes manquées, après des amitiés perdues, je leur demande, au moment où ils vont se prononcer, s'ils étaient à notre place, à nous qui avons accepté pendant deux guerres de mêler notre sang à celui de nos frères métropolitains pour assurer l'indépendance de la France dont dépend notre propre indépendance, je leur demande, s'ils étaient à notre place, ces hommes responsables de la vie politique métropolitaine, quel sort réserveraient-ils à la Constitution qui nous est proposée ?

Je leur pose une deuxième question. Au début de mon exposé, j'ai dit que je laissais aux Présidents Guy Mollet et Pflimlin, au Ministre d'Etat Jacquinot et à tous mes collègues du Cabinet le soin, après avoir vécu avec moi des journées et des nuits pathétiques, en nous penchant avec le même souci sur l'élaboration de cette Constitution, de défendre l'esprit dans lequel, en ce qui concerne les métropolitains, le texte avait été élaboré. Je demande à tous les responsables politiques de la Métropole, devant l'option qu'ils ont à faire, s'ils n'estiment pas nécessaire et urgent, indispensable, quelle que soit leur appréciation sur telle ou telle disposition particulière ayant trait à la Métropole, je leur demande très haut pour que cela soit entendu, si la création et la consolidation de la Communauté sans laquelle la France ne sera plus une grande nation, ne devraient pas avoir le pas sur les quelques insuffisances qu'ils pourraient trouver

dans la Constitution ? Cette Constitution a été faite par des hommes et l'erreur est humaine. Quelles que soient les insuffisances, ne devraient-ils pas accorder leur choix, la primauté à la Communauté (*applaudissements*). Ils doivent, eux comme nous, engagés dans la même lutte, non seulement pour le droit, la liberté, l'indépendance, mais aussi pour ce qui est le plus cher à nos cœurs, pour le triomphe de la fraternité entre les peuples, tous, quelle que soit leur appartenance politique, voter unanimement avec nous « oui » à la Constitution (*applaudissements*).

Je m'excuse, Mesdames et Messieurs, d'avoir abusé de vos instants. A cette même tribune, il y a quinze jours, je disais qu'avant le retour du Général de Gaulle à la tête du Gouvernement, nous étions perdus dans le tunnel, dans l'obscurité, et nous cherchions à tâtons notre voie dans l'incompréhension quotidienne. Et j'avais ajouté qu'enfin, avec son retour, nous débouchions dans la clairière. Je vous ai parlé de cette belle allée parsemée de fleurs et bordée d'arbres où les oiseaux aux coloris multiples égayaient de leur chant notre marche triomphale, et je vous disais que cette allée menait à la cité de nos rêves. Mais j'avais oublié d'ajouter que cette belle cité se trouve sur la colline. Elle n'est pas dans la plaine, la pente est rude, il faut qu'ensemble nous puissions la monter. Comment ? Français et Africains, et, en ce qui concerne ce territoire, originaires et non originaires, il faut que nous la montions tous ensemble en nous tenant la main. Si nous savons nous tenir la main, si nous sommes animés par la même flamme d'espérance, alors nos efforts seront couronnés de succès. Encore un effort, mes frères métropolitains et africains, le but n'est pas loin, il est là, à notre portée : la Communauté franco-africaine humaine, égalitaire et fraternelle. Nous devons réussir cette expérience unique au monde pour le plus grand bien de la Côte d'Ivoire, de l'Afrique et de la France fraternellement unies.

Vive la Communauté franco-africaine !

Vive l'union !

Vive la fraternité ! (*très vifs et prolongés applaudissements*).

(*L'assistance, debout, acclame longuement le Ministre d'Etat Houphouët-Boigny.*)

